Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive BIOTOPE

Le 17 mai 2023, à 11h, les personnes suivantes se sont réunies en Assemblée générale constitutive pour décider de la création d'une association,

Personnes Présentes:

- Sylvain Bertrand
- Elise Williamson
- Catherine Lebigre
- Hugues et Withney Saliou
- Denis et Manola Roudo
- Sébastien Collin
- Clément Girard
- Maxime Toublant
- Vincent Boursier
- Jérémy Launay
- Cecile Gournet
- Alexandre
- Marjolaine Huguet
- Maryline Orieux
- Frédérique Boudes
- David Lemoine

L'assemblée générale désigne M. Jérémy Launay en qualité de présidente de séance et Mme Maryline Orieux en tant que secrétaire de séance.

Le président de séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle donne lecture de l'ordre du jour,

Ordre du jour :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- lecture du projet de statuts, discussion et adoption des statuts ;
- désignation des membres du Comité d'animation ;
- désignation d'un mandataire pour effectuer les formalités déclaratives de l'association.

Compte-rendu des débats

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée,

Une fois que les membres d'assemblée se sont exprimés, le président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

Délibérations

⇒ Première délibération : présentation du projet d'association

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dénommée « BIOTOPE ».

Le siège est 301 La Hervelinière, 44440 Pannecé

L'objet est le suivant :

« L'association a pour objet de proposer les produits de Paysans BIO du pays d'Ancenis aux citoyens, par l'intermédiaire d'un Drive. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

⇒ Deuxième délibération :

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l'assemblée décident d'adopter la rédaction des statuts tels que présentés dans le projet déposé sur le bureau et mis à disposition de l'assemblée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

⇒ Troisième délibération :

Le Président de séance rappelle que **l'administration de l'association est collégiale**, chaque membre du Comité d'Animation est co-président.

Les membres de l'assemblée désignent en qualité d'administrateurs de l'association :

- Sylvain Bertrand
- Elise Williamson
- Catherine Lebigre
- Hugues et Withney Saliou
- Denis et Manola Roudo
- Sébastien Collin
- Clément Girard
- Maxime Toublant
- Vincent Boursier
- Jérémy Launay
- Cecile Gournet
- Alexandre
- Marjolaine Huguet
- Maryline Orieux
- Frédérique Boudes
- David Lemoine

Tous les administrateurs déclarent n'être frappés par aucune mesure d'interdiction ou d'une quelconque incompatibilité qui viendrait les empêcher d'exercer les fonctions d'administrateurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

⇒ Quatrième délibération :

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs à M. Jérémy Launay porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes les formalités devant être constituées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi, et suivie d'un apéro.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et visé par tous les élus présents à l'assemblée, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pannecé, le 17 mai 2023

Signatures:

Jesémy Councy

Sebation cours

Exercise Vincent.

Coate Governer

Milliamonélise

Sylven FERTANT

P.O Manda Ruddr

Withrey Built